

**14 janvier 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 14 janvier 2019, à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn, conseiller  
Mme Annie Girard, conseillère  
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M. Olivier Hudon, conseiller  
Mme Suzan Lecours, conseillère  
M. Claude Riverin, conseiller

Était absent, M. Vallier Girard, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

10 citoyens présents

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h

**01 14-01-2019**    **3) Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
**Résolution 01-2019**

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018;
6. Dépôt de la liste des comptes payés en décembre 2018;
7. Dépôt de la liste des revenus reçus en décembre 2018;
8. Correspondance;
9. Rapport des comités;
10. Affaires Nouvelles:
  - a) Rapport de l'inspectrice pour le mois de décembre 2018;
  - b) Présentation du projet de règlement 282-2019 concernant la rémunération des membres du Conseil;
  - c) Avis de motion du règlement 282-2019 concernant la rémunération des membres du Conseil;
  - d) Renouvellement de la convention d'honoraires avec la firme Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells pour les années 2019-2020;
  - e) Entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de Sainte-Rose-du-Nord avec la municipalité de Saint-Honoré;
  - f) Augmentation salariale des employés municipaux;
  - g) Renouvellement à l'Association des plus beaux villages 459,00 \$;
  - h) Paiement 2<sup>e</sup> versement Ferme de l'Anse-aux-foins, 6 855,39 \$;

- i) Paiement des factures de contrat d'entretien des logiciels de PG solutions 9 025,53 \$;
  - j) Renouvellement du permis d'intervention avec le ministère des Transports;
  - k) Paiement annuel des droits de passage pour le sentier de motoneige (5 557\$);
  - l) Résolution d'appui projet du sentier au quai;
  - m) Renouvellement à Culture Saguenay lac Saint-Jean, 100 \$;
  - n) Adoption d'une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes;
  - o) Entente avec la MRC du Fjord pour le lancement d'un appel d'offres vs plan de sécurité civile avec autorisation de signatures;
  - p) Révision budgétaire OMH, année 2018 (augmentation de 1 670 \$ pour la Mun.);
11. Période de questions;
12. Levée de la séance
- Les sujets suivants sont ajoutés :*
- q) *Congrès de l'Association des plus beaux villages du Québec;*
  - r) *Pêche blanche;*

**02 14-01-2019 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018  
Résolution 02-2019**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

**03 14-01-2019 5) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018  
Résolution 03-2019**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

**Dépôt de la liste des comptes payés** 5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en décembre 2018, totalisant 127 055,22 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

**Dépôt de la liste des revenus reçus** 6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en décembre 2018, totalisant 27 181,34\$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

## 7) *Correspondance*

- Une lettre de M. Jean-Sébastien Dion directeur du ministère de la Sécurité publique confirmant la contribution annuelle à payer pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 43 334 \$;
- Une lettre de la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informant sur le montant à recevoir de la redevance pour l'élimination de matières résiduelles;
- Une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire avisant du montant prévu pour le fonds de la TECQ 2019-2023;
- Une lettre de l'Association pulmonaire du Québec invitant le Conseil municipal à participer à la 3<sup>e</sup> campagne «Villes et municipalités contre le radon».

*Rapport de l'inspectrice en bâtiment Décembre* **10a)** Le rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de décembre 2018 est déposé au Conseil, aucun permis émis pour cette période.

*Présentation du projet De règlement 282-2018 Rémunération des membres du Conseils* **10b) Présentation du projet de règlement 282-2018 concernant la rémunération des membres du Conseil**

M. Laurent Thibeault, maire fait la présentation du projet de règlement 282-2018 concernant la rémunération des membres du Conseil.

*Avis de motion Règlement 282-2018* **10c) Avis de motion règlement 282-2018**

M. Claude Riverin, conseiller donne avis que lors d'une séance subséquente il sera question de l'adoption du règlement 282-2018 concernant la rémunération des élus.

**05 14-01-2019** **10d) Renouvellement de la convention d'honoraires avec la firme Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells avocats**  
*Renouvellement convention Caïn, Lamarre Casgrain, Wells, avocats*  
**Résolution 04-2019**

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité de renouveler la convention d'honoraires avec la firme Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells au tarif de 90\$/mois pour une période de 24 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020.

**06 14-01-2019** **10e) Entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de Sainte-Rose-du-Nord avec la Municipalité de Saint-Honoré**  
*Entente intermunicipale avec la Mun. de Saint-Honoré*  
**Résolution 06-2019**

- ATTENDU QUE la MUNICIPALITÉ de Sainte-Rose-du-Nord n'est pas en mesure d'offrir les services de sauvetage d'urgence hors du réseau routier sur son territoire;

- ATTENDU QUE la conclusion d'une entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de la MUNICIPALITÉ (ci-après appelée «l'ENTENTE») est nécessaire afin de pouvoir fournir ce service aux citoyens;
- ATTENDU QUE l'objectif d'une telle ENTENTE est d'encadrer le mode de fonctionnement ainsi que les frais reliés au sauvetage d'urgence hors du réseau routier à l'intérieur du territoire de la MUNICIPALITÉ desservie par la présente ENTENTE;
- ATTENDU QUE la réalisation d'une telle entente favorise équitablement les services aux citoyens ainsi qu'aux citoyens en détresse ou demandant de l'aide;
- ATTENDU QUE la réalisation d'une telle entente permettra l'intégration au plan local d'intervention d'urgence de la MRC;
- ATTENDU QUE les parties à l'ENTENTE désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et Villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure la présente ENTENTE.

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de signer une entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de Sainte-Rose-du-Nord. Madame Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

**07 14-01-2019 10f) Augmentation salariale des employés**  
**Résolution 07-2019**

M. Olivier Hudon propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de ratifier les augmentations salariales des employés municipaux tel que prévu au budget et discuté lors de la préparation de ce dernier en novembre 2018. Ces augmentations sont rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**08 14-01-2019 10g) Renouvellement de la participation à l'Association des plus beaux villages du Québec, 459\$**  
**Résolution 08-2019**

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de renouveler la cotisation à l'Association des plus beaux villages du Québec pour l'année 2019.

**09 14-01-2019 10h) Paiement du 2<sup>e</sup> versement à la Ferme de l'Anse-aux-foins au montant de 6 855,39 \$**  
**Résolution 09-2019**

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de payer à la Ferme de l'Anse-aux-foins le 2<sup>e</sup> versement pour le contrat de déneigement hiver 2018-2019 au montant de 6 855,39 \$.

**10 14-01-2019 10i) Paiement des factures de contrat d'entretien des logiciels de PG solutions 9 025,53 \$**  
**Résolution 10-2019**

M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de payer les factures d'entretien des logiciels à l'entreprise PG solutions au montant de 9 025,53 \$

**11 14-01-2019 10j) Renouvellement du permis d'intervention avec le ministère des Transports**  
**Résolution 11-2019**

M. Olivier Hudon propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux. M. Laurent Thibeault, maire, et/ou Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer lesdits permis pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord pour l'année 2019.

**12 14-01-2019 10k) Paiement annuel des droits de passage pour le sentier de motoneige, 5 557 \$**  
**Résolution 12-2019**  
*Paiement annuel*  
*Droits de passage*

- Considérant que le conseil a adopté la résolution 188-2013 afin d'octroyer un montant aux propriétaires qui accordent un droit de passage pour le sentier de motoneige de calibre international;
- Considérant que ce montant doit être versé annuellement;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de verser aux propriétaires concernés le montant annuel totalisant 5 557 \$.

**13 14-01-2019 10l) Appui au projet des sentiers du quai préparé par la Société de Développement**  
**Résolution 13-2019**  
*Projet sentier du quai*

- Considérant que la Société de développement présente un projet d'amélioration des sentiers du quai dans le fonds de gestion et de

mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour un montant de 28 807 \$;

- Considérant que le Conseil municipal est favorable à la réalisation de ce projet;
- Considérant que la part de la Municipalité se fixe à 2 807 \$ et que ce montant a été prévu au budget;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité d'appuyer la Société de développement dans sa demande d'aide financière auprès de la MRC du Ford-du-Saguenay pour le fonds de gestion et de mise en valeur du territoire au montant de 28 807 \$. La participation de la Municipalité est fixée à 2 807 \$.

**14 14-01-2019 10m) Renouvellement de l'adhésion à Culture Saguenay lac Saint-Jean, 100 \$**  
*Culture Saguenay*  
*Lac Saint-Jean*  
*100 \$*

**Résolution 14-2019**

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion à Culture Saguenay lac Saint-Jean pour l'année 2019.

**15 14-01-2019 10n) Adoption d'une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes**  
*Politique de prévention*  
*Du harcèlement psychologique*

**Résolution 15-2019**

- Considérant que depuis le 1er janvier 2019, la *Loi sur les normes du travail* oblige tous les employeurs du Québec à adopter et à rendre disponible à leur personnel une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.

Pour ces motifs, M. Olivier Hudon propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'adopter une Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes tel que préparé et présenté par Madame Maryse Girard, directrice générale selon le modèle fourni par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail. Certaines corrections sur la forme seront apportées, dont entre autres, remplacer le mot entreprise par organisme.

**16 14-01-2019 10o) Entente avec la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le lancement d'un appel d'offres vs le plan de sécurité civile avec autorisation de signatures**  
*Entente MRC*  
*Appel d'offres*  
*Sécurité civile*

**Résolution 16-2019**

- CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande d'aide financière Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit élaborer ou mettre à jour un plan de sécurité civile en conformité avec ledit règlement;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay procédera à la mise à jour de son plan de sécurité civile;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC peut supporter les municipalités pour la réalisation des plans de sécurité civile ainsi que sa mise en place en conformité avec ledit règlement;
- CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.3 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but commun, selon le paragraphe 4, de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats;
- CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une telle entente liera la municipalité avec le soumissionnaire retenu;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte de couvrir, comme toutes les parties à l'*Entente pour le dépôt d'un appel d'offres commun pour les services de consultant pour l'élaboration d'un plan de sécurité civile et la formation des ressources*, sa part des frais pour les services du consultant ainsi que pour les deux ressources internes de la MRC attirées à l'élaboration des plans de sécurité civile avec le consultant;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER la MRC du Fjord-du-Saguenay afin qu'elle coordonne l'élaboration de plan de sécurité civile pour chacune des municipalités locales conformément au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, étant compris que la MRC facturera l'ensemble des municipalités participantes pour les services du consultant et des deux ressources internes de la MRC ;

D'AUTORISER Monsieur Laurent Thibeault, maire et Madame Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'*Entente pour le dépôt d'un appel d'offres commun pour les services de consultant pour l'élaboration d'un plan de sécurité civile et la formation des ressources* tel que soumis au Conseil et tous les documents utiles à l'exécution de cette décision;

**17 14-01-2019 10p) Révision budgétaire OMH année 2018 (augmentation de 1 670 \$ pour la Municipalité)**

*Révision budgétaire OMH*

**Résolution 17-2019**

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'accepter la révision budgétaire présenté par le Conseil d'administration de l'OMH de Saguenay représentant une augmentation de 1 670 \$ sur la part de la Municipalité pour l'année 2018.

**18 14-01-2019 10p) Révision budgétaire, demande d'information sur les budgets supplémentaires et consultation**

*Révision budgétaire*

*Demande d'information*

**Résolution 18-2019**

- Considérant qu'en 2018 l'OMH de Saguenay a révisé le budget de l'Office municipal à 5 reprises pendant l'année;
- Considérant que la participation de la Municipalité est passée de 5 487\$ (initialement) à 9 631 \$, représentant une augmentation de 75 % par rapport au budget prévu;
- Considérant que les membres du Conseil trouvent cette augmentation inappropriée et exagérée;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de demander à l'OMH de Saguenay pour les années à venir, de transmettre toute demande de révision budgétaire au Conseil municipal avant que cette dernière soit acheminée à la SHQ et d'être informés sur l'ampleur et la nécessité des travaux et par le fait même de la part que la Municipalité devra assumer.

**19 14-01-2019 10q) Participation à l'accueil du congrès de l'Association des plus beaux villages du Québec en mai 2019**

*Congrès Association*

*Des plus beaux villages*

*Mai 2019*

**Résolution 19-2019**

- Considérant que chaque année l'Association des plus beaux villages du Québec tient son congrès annuel dans une municipalité membre;
- Considérant que l'Association a sollicité la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord pour la tenue de ladite activité en mai 2019;
- Considérant qu'une participation financière de la Municipalité est estimée à 1 500 \$ pour la réalisation dudit congrès;
- Considérant que la Municipalité dispose d'un montant au budget 2019 pour cette activité;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'accueillir le congrès de l'Association des plus villages du Québec qui se tiendra en mai 2019 et d'y prévoir un budget de 1 500 \$ pour la participation financière de la Municipalité. Un comité du Conseil sera formé afin de préparer l'accueil et les activités des participants qui seront accompagnés de leurs conjoints (es).



**20 14-01-2019 8) Campagne «Villes et municipalités contre le radon»**

*Campagne contre le radon*

**Résolution 20-2019**

- Considérant que l'Association pulmonaire en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux a lancé sa 3<sup>e</sup> campagne «Villes et municipalités contre le radon» et invite les municipalités à se joindre à la campagne;
- Considérant que le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre;
- Considérant que le radon est la deuxième cause du cancer pulmonaire après le tabagisme;
- Considérant que 8 personnes meurent chaque jour d'un cancer du poumon associé à l'exposition au radon;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord participe à la campagne «Villes et municipalités contre le radon» et informe et sensibilise la population sur les dangers que peut causer ce gaz par le biais d'un article dans le journal municipal.

**21 14-01-2019 12) Levée de la séance**

**Résolution 21-2019**

M. Michel Blackburn propose de lever la présente à 20 h 30.

---

Maryse Girard, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Laurent Thibeault, maire